



Appel à candidature

Dans le cadre du projet d'embellissement et de dynamisation commerciale des cellules inoccupées, l'ASBL Entreprendre XXL lance un appel à candidatures pour sélectionner des artistes qui exposeront une ou plusieurs œuvres dans les vitrines commerciales inoccupées du quartier Flagey.

Date limite des candidatures : dimanche 23 octobre 2022 à minuit.

1. Origine du projet

L'ASBL Entreprendre XXL est une ASBL communale qui dépend de l'Echevinat du commerce et du développement économique. Entreprendre XXL a, notamment, pour mission d'encadrer, de maintenir et de développer une offre commerciale mixte et de qualité dans la commune.

A ce jour, nous dénombrons plus de 30 cellules commerciales vides dans le quartier de la Place Flagey. Cette vacuité n'est ni bonne pour les propriétaires, ni pour les commerces adjacents ni pour l'image et la dynamique du quartier.

2. Occuper / décorer les commerces vides

Nous souhaitons favoriser la location des commerces inoccupés de la Place Flagey et ses alentours proches.

L'objectif est de mettre en avant les vitrines des locaux vides afin de capter l'intérêt de futurs occupants. Cette mise en avant sera facilitée par l'exposition d'œuvres artistiques derrière les vitrines.

Les œuvres retenues par un jury de sélection, permettront aussi d'attirer l'attention sur le quartier et sur les artistes exposants. Elles permettront un embellissement certain, qui bénéficiera aux habitants, aux commerçants voisins et aux propriétaires.

3. Mise en œuvre

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de communiquer les adresses exactes des vitrines à décorer, leur exposition ou leurs dimensions. Toutes les vitrines sont situées dans les alentours proches de la place Flagey.

Les vitrines sont aujourd'hui inoccupées, parfois occultées, souvent sales. Ce projet permettra de laver l'intérieur et l'extérieur des vitrines avant d'y exposer les œuvres des artistes ayant remporté le présent appel à projet.

Une vitrophanie mettra en avant le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre ainsi que les pouvoirs subsidiant.

Le fil rouge de cette première exposition est : la nature et les arbres en ville.

4. Dates limites

L'appel à projet est ouvert à partir du 23 septembre 2022.

La date limite pour remettre une candidature est le dimanche 23 octobre 2022 à minuit.

Le jury de sélection aura lieu au plus tard le 10 novembre et les résultats seront diffusés au plus tard le 18 novembre 2022.

La période d'exposition prévue débute aux alentours du 10 décembre et se termine vers le 10 juin 2023. Aussi, la mise en œuvre du projet devra impérativement avoir lieu en 2022.

5. Conditions de participation

Toutes les candidatures sont bienvenues si elles remplissent les conditions suivantes :

- Le dossier remis est complet et comprend au minimum 2 œuvres et maximum 8 œuvres en annexes. Ces œuvres peuvent être déjà existantes ou originales.
- Vous avez la possibilité de facturer votre prestation au moyen d'une facture en bonne et due forme (un numéro de TVA, un statut Smart, Amplo, Dies est indispensable).

6. Quels sont les critères de sélection du jury ?

- Lien avec la thématique la nature et les arbres en ville;
- Qualité artistique ;
- Faisabilité et pertinence : les œuvres seront exposées dans les vitrines de boutiques inoccupées.

Les œuvres seront retenues par un jury, constitué de représentants du service culture de la Commune d'Ixelles ainsi que de représentants du Conseil d'administration de l'ASBL, de représentants des comités locaux tels que le comité des commerçants et le comité des habitants.

7. Quelles sont les attentes par rapport aux lauréat·e·s de cet appel à candidature ?

- Livrer (ou faire livrer) votre œuvre entre le 10 décembre et le 20 décembre 2022.
- Votre œuvre sera disponible pour être exposée de la mi-décembre à la mi-juin dans une vitrine sélectionnée par le jury.
- Vous êtes en mesure de facturer les droits d'auteurs et la mise à disposition de l'œuvre avec un numéro de TVA belge valable.
- Une fois l'œuvre sélectionnée, vous nous remettez le titre et la légende que vous souhaitez voir apparaître sur la vitrine.
- Vous avez déjà une assurance pour votre œuvre, ou vous vous engagez à souscrire à une assurance, ou encore vous ne souhaitez pas contracter d'assurance mais reconnaissez être informé que l'ASBL n'est pas en mesure d'assurer votre œuvre.
- A la fin de l'exposition, vous êtes disponible pour reprendre votre œuvre.

8. Que recevront les lauréat·e·s ?

Par cellule commerciale décorée, (une cellule pouvant contenir 2 vitrines maximum), un défraiement est prévu de la manière suivante :

- Droits d'auteur : 200 euros TVAC
- Rémunération de l'artiste : 200 euros TVAC

Votre nom et le titre de l'œuvre figureront dans la vitrine.

9. Comment répondre à cet appel à projet ?

Soumettez votre dossier par email à xxl.entreprendre@ixelles.brussels en y annexant :

- le formulaire de candidature dûment complété ;
- un bref portfolio comprenant entre 2 et maximum 8 reproductions photographiques d'œuvres et/ou d'exposition du / de la candidat·e ou du collectif ;
- Un très bref curriculum vitae du / de la candidat·e, ou de chaque membre du collectif ;

En cas d'absence d'un document requis, le dossier ne pourra malheureusement pas être considéré comme complet et devra être écarté.

10. Vous souhaitez plus d'informations ?

N'hésitez pas à vous adresser à xxl.entreprendre@ixelles.brussels ou 0490 522 417.

Une séance d'information est organisée le lundi 10 octobre de 14h30 à 15h30 à la Maison de quartier Malibran (Rue de la digue 10). Merci de signaler votre présence en envoyant un mail ou un sms.

A l'initiative du Bourgmestre, Christos Doulkeridis, d'Audrey Lhoest, Echevine du Commerce et Développement économique, des membres du Collège Communal. Op initiatief van de burgemeester Christos Doulkeridis, Audrey Lhoest, schepen van Handel en Economische ontwikkeling, de leden van het gemeentecollege.

Formulaire de candidature

Appel à projet

Les formulaires incomplets ou non accompagnés de leurs annexes seront irrecevables.

Nom :

Prénom :

Nom d'artiste :

Adresse mail :

Téléphone :

Lien vers galerie électronique :

Type d'œuvres proposées :

- Peintures ou dessins encadrés
- Céramiques, statues
- Autre :
-

Facturation possible par :

- Numéro de TVA personnel :
- Smart
- Amplo
- Autre :

Je marque mon accord avec les dispositions suivantes :

- Les lauréat.s dont les œuvres seront exposées bénéficient d'un défraiement et de droits d'auteurs pour un montant total de 400 euros TVAC par commerce décoré (un commerce pouvant contenir 2 vitrines).
- Mes œuvres seront disponibles pour la livraison à la mi-décembre et le retour à la mi-juin.
- Il est possible qu'une exposition prenne fin avant la mi-juin (en cas de nouveau bail commercial) ; il est dès lors important de retirer les œuvres dès que possible, le défraiement prévu n'est pas diminué.
- L'ASBL Entreprendre XXL met tout en œuvre afin d'exposer votre travail dans de bonnes conditions, elle n'est cependant pas en mesure de proposer une assurance pour votre œuvre.

Merci de joindre à ce formulaire minimum 2 et maximum 8 de vos réalisations que vous pensez pouvoir correspondre au projet.

Date et lieux :

Signature :



